



SITUATION A MAYOTTE

**LA SITUATION DE NOS COLLÈGUES MAHORAIS
NE DOIT PAS ETRE OUBLIÉE !**

COMMUNIQUÉ :

Notre organisation syndicale – qui avait réclamé- des comités de suivi concernant la situation à Mayotte a eu un échange ce jour avec la direction des services judiciaires

FACE A LA SITUATION PLUS QUE DIFFICILE DE NOS COLLEGUES ULTRA-MARINS

► **NOUS DEMANDONS :**

- la reprise du plan de continuation d'activité : **ce plan a été arrêté trop tôt !**
- que le télétravail soit élargi au plus grand nombre : **à situation exceptionnelle, décision exceptionnelle !**
- la mise à disposition RAPIDE de locaux adaptés pour que nos collègues puissent exercer leur fonction dans des conditions normales : **il n'est pas normal que nos collègues doivent exercer dans des conditions IGNOBLES !**
- le respect de la santé et de la sécurité de nos collègues : **il n'est pas normal que nos collègues craignent d'arriver et de partir de leur juridiction de peur d'être agressés ! il n'est pas normal qu'ils risquent leur santé faute de climatisation ou encore au risque d'être électrocutés !**
- l'effectivité rapide de l'affectation de renfort pour le greffe : **nos collègues doivent souvent assurer plusieurs services faute d'effectifs suffisants et ce sans concertation**
- Le paiement de la prime « CHIDO » : **face aux conditions d'exercice de leurs fonctions nos collègues ont droit comme d'autres fonctionnaires à cette prime**

**Le ministre de la Justice annonce sa venue à Mayotte en avril prochain,
POURQUOI FAIRE ?**

L'action doit être menée maintenant !

